



1110119501

DATE DEPOT : 2011-10-28  
NUMERO DE DEPOT : 2011R101552  
N° GESTION : 2010B10898  
N° SIREN : 522512854  
DENOMINATION : 2HEURES AVANT  
ADRESSE : 12 rue Vivienne 75002 PARIS  
DATE D'ACTE : 2011/09/27  
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL  
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

103 10898

**2HEURESAVANT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 250 euros  
Siège social : 12 rue Vivienne, 75002 Paris  
522 512 854 RCS Paris

Greffier du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I  
N°  
28 OCT. 2011  
R

PA 27/09/11 (CCT)

N° DE DÉPOT

**Procès-verbal des délibérations de l'Associé Unique du 27 septembre 2011**

R 101552

L'associé unique de la société par actions simplifiée 2HEURESAVANT (la « Société »), est appelé à délibérer le 27 septembre 2011 à 11 heures au cabinet d'avocats 121, 121 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, sur convocation du Président.

A la demande de l'associé unique, Madame Delphine Farouz, préside la réunion en sa qualité de Président.

Le Président rappelle que l'associé est amené à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose devant l'associé unique et met à sa disposition :

- Le texte des résolutions proposées.

L'associé unique, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Le Président demande à l'associé unique de délibérer sur les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

**Première résolution**

*Nomination du Président de la Société*

Le Président rappelle à l'associé unique, que dans le cadre du projet de changement actionnarial de la Société, il a présenté sa démission de la Société par lettre en date du 20 septembre 2011 et demande à l'Associé Unique, par dérogations avec les termes de l'Article 1.3 (*Démission – Révocation*) des statuts qui prévoient le respect d'un préavis de trois (3) mois, que cette démission prenne effet à l'issue de la tenue des présentes résolutions de l'associé unique.

L'associé unique prend acte de cette démission et félicite le Président pour le travail accompli au service de la Société. Il lui donne entier quitus pour sa gestion. Il accepte de réduire le préavis de trois (3) mois prévu à l'article 1.3 (*Démission – Révocation*) des Statuts et prend acte de ce que cette démission prendra effet à compter de la date des présentes.

( En remplacement de Madame Delphine Farouz, l'associé unique nomme Monsieur Jérôme Fiancette, né le 28 janvier 1984 à Paris 13ème, de nationalité française, demeurant 45, rue de l'Esperance 75013 Paris, en qualité de Président de la Société, pour une durée de trois (3) années venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. )

Monsieur Jérôme Fiancette, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions de Président de la Société.

1  
JF

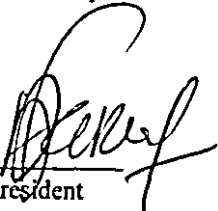
Cette résolution est adoptée par l'associé unique. /


**Deuxième résolution**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

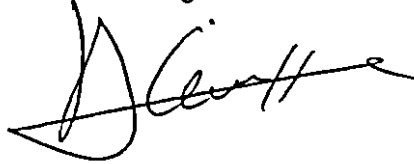
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président ainsi que par l'associé unique.

  
Le Président  
Madame Delphine Farouz

  
Vis-Ma-Ville SAS  
Associé unique /  
Par : Monsieur Jérôme Fiancette

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jérôme Fiancette<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société »